Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260321-2026_03_21_02-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 21 mars 2026

Date convocation : 16 mars 2026	Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12	**Etaient présents :** Guy CONNAN, CARMIGNAC Yannick, RABE Katia, Philippe DURANTI, Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, LAZAREVITCH Anne, Pierre LE BARS, Murielle TATARA-VIVILLE, Mauro Giuseppe LACCACORVI, Viviane LE GOFF **Absent :** **Excusés :** Marie Christine BINOT qui donne procuration à Guy CONNAN, Anthony ROBINARD, Brigitte LE BAIL, Sébastien LE MINOUX. **Secrétaire de séance :** Yannick CARMIGNAC

2026_03_21_02 OBJET : **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum selon la règle qui précise que ce nombre ne peut excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

En application d'une délibération antérieure du 25 mai 2020 la commune dispose à ce jour de quatre postes d'adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **FIXE** à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Yannick CARMIGNAC